



## Élections municipales

Madame, Monsieur,

Le dimanche 23 mars 2014, vous nous avez renouvelé votre confiance à une très forte majorité et nous vous en remercions.

C'est pour nous, élus, un socle de confiance, un socle de légitimité et aussi de responsabilité.

Cette marque de confiance renouvelée nous touche profondément et renforce notre et ma volonté de travailler au service de notre commune et de ses habitants.

Comme je vous le disais au cours de la campagne, comme depuis 1995, la confiance, l'honnêteté sont le commun de mon engagement, de ma gestion, et ceci passe par une présence quasi continue, un travail assidu dans la vie de tous les jours.

Notre ambition est de vous proposer un cadre de vie valorisant, un urbanisme maîtrisé et un environnement privilégié.

Notre volonté est d'assurer la tranquillité publique et la sécurité dans un esprit de convivialité et de solidarité.

Notre engagement est que nos futurs projets soient respectueux et réalistes, financièrement maîtrisés et inscrits dans une programmation pluriannuelle cohérente.

Un travail important a déjà été fait mais il n'est pas terminé pour autant et dans un environnement économique particulièrement contraint, nous continuerons à développer notre village où il fait bon vivre et nous poursuivrons sa modernisation tout en lui conservant son caractère agréable et convivial.

Toute l'équipe municipale majoritaire qui m'entoure est unie dans un même objectif, mieux servir les vauvoises et les vauvois.

Julien Crespo  
Maire de Vaux-sur-Seine.

**Un 4<sup>ème</sup> mandat pour Julien Crespo**

Inscrits : 3 168		Votants : 2 011	63,48%
Abstention : 1 117	36,52 %	Exprimés : 1 896	59,85 %
Blancs ou nuls : 115	3,63 %		

**Liste " Vivre ensemble à Vaux "**  
1 331 voix, soit 70,20 % des suffrages exprimés  
Sièges au Conseil municipal : 23 - Sièges au Conseil communautaire : 3

**Liste " Vaux avec vous "**  
565 voix, soit 29,80 % des suffrages exprimés  
Sièges au Conseil municipal : 4 - Siège au Conseil communautaire : 0

## CONTRE CHAMPS

3<sup>ÈME</sup> WEEK-END  
DU CINÉMA  
LES 30, 31 MAI  
ET 1<sup>ER</sup> JUIN 2014

Pour la troisième année, l'association Contrechamps propose un week-end de cinéma.

Trois jours de projections et de rencontres seront proposés à Vaux-sur-Seine, mais aussi à Gaillon-sur-Montcient, qui accueillera une séance en plein air, et aux Mureaux.

Cette année, nous explorerons le monde des forêts et de leurs mystères, à travers des films passionnants, mais peu connus du grand public.

- Un programme pour les plus petits spectateurs à la bibliothèque de la Martinière.

- Film d'animation et atelier pour tous les publics.

- Film d'auteur rare avec "Der-sou Ouzala" de Akira Kurosawa.

- Documentaire suivi d'une rencontre avec des professionnels.

- Film familial en plein air à Gaillon

Plus d'informations sur notre site :

[lassociationcontrechamps.fr](http://lassociationcontrechamps.fr)  
et sur [www.facebook.fr/associationcontrechamps](http://www.facebook.fr/associationcontrechamps)

**Élections Européennes**  
dimanche 25 mai  
De 8 h à 20 h  
Espace Marcelle -Cuhe

## TRAVAUX

### RUE DES HUILLIERS

Au moment de la construction de la crèche, rue Pigoreau, un poteau électrique avait dû être déplacé provisoirement afin de permettre l'édification du bâtiment. La réflexion a été menée afin de voir la pertinence d'un enfouissement des réseaux dans cette rue étroite. Contacts ont été pris avec un bureau d'études, le Syndicat d'Énergie des Yvelines, ErDF, France Telecom (maintenant Orange). Après deux années, nous y sommes : les premiers coups de pioche ont été donnés le vendredi 4 avril dans la rue des Huilliers.

Ces travaux d'enfouissement ont permis également de détecter et réparer une fuite d'eau, et les branchements d'eau, encore en plomb, ont été remplacés. Soucieux de coordonner au mieux les travaux qui nécessitent une ouverture de chaussée, nous avons également mis en chantier dans cette rue la modernisation de l'éclairage public, et l'enfouissement de son alimentation.

Jean-Pierre Couteleau



## BRÈVES DU CCAS

### Aides aux aidants

Accompagner dans sa vie quotidienne, un(e) parent(e), un(e) voisin(e) âgé(e), handicapé(e) ou atteint d'une maladie type Alzheimer.

Aider un parent en perte d'autonomie.

C'est une tâche fastidieuse. Vous êtes confrontés à de nombreuses questions : Comment s'organiser ? Comment veiller en permanence à sa sécurité ? Comment l'aider et comment tenir le coup soi-même ?

Il n'est pas facile de demander de l'aide, de s'accorder un peu de répit et de prendre soin de soi...

La Coordination Gériatrique de l'ALDS propose de vous accompagner dans le cadre de «l'aide aux aidants» en organisant des journées répit, des groupes de paroles ou tout simplement en vous inscrivant pour recevoir :

« Le journal des aidants »....

N'hésitez pas à vous faire connaître en prenant contact avec la Coordination Gériatrique à l'ALDS.

Tél : 01 34 74 80 60

[coordination@alds.org](mailto:coordination@alds.org)

### «PlanYvelines Etudiants Séniors»

La diminution ou la perte d'autonomie physique ou psychologique, l'éloignement de la famille ou la simple peur de sortir qui grandit avec l'âge peuvent entraîner un état de solitude.

Chaque été, pendant les mois de juillet et août, le Conseil Général avec la Coordination Gériatrique de l'ALDS, recrute des étudiants pour rendre visite à des personnes âgées ou isolées.

Ce dispositif gratuit, peut permettre à nos aînés de rompre avec la solitude.

Ces visites de convivialité par les étudiants au domicile des personnes isolées qui le souhaitent, sont proposées avec au choix de chacun des activités : conversations, jeux de société, promenades, sorties au cinéma ou aux guinguettes des Mureaux....

Pour en bénéficier, il suffit que les personnes âgées intéressées, déposent une demande auprès de Mme Bianco au CCAS 01 30 99 91 55 avant le 30 mai.

**Vous qui prenez connaissance de cette information, merci de la faire connaître aux personnes qui pourraient être concernées et intéressées par ce dispositif.**

### AVIS du CCAS

Pour toute demande d'aides sociales et pour constituer le dossier qui sera soumis au conseil du CCAS,

Mme B. Chiumenti, Maire adjointe aux affaires sociales et locatives, reçoit sur rendez-vous le lundi et le jeudi de 15h à 18 h. RV à prendre auprès de Mme Bianco au CCAS 01 30 99 91 55

### LE DON DU SANG, C'EST IMPORTANT.

Le don du sang à Vaux sur Seine sont 2 chauffeurs, 2 secrétaires, 2 médecins, 4 infirmières (EFS), une équipe de bénévoles qui vous accueille et vous accompagne durant votre collecte, ainsi qu'une municipalité investie.

Des doutes, des questions ? Nous sommes présents sur place pour vous répondre et vous rassurer.

La journée du Samedi 26 avril a permis d'accueillir 82 donateurs dont 7 nouveaux. Venez encore plus nombreux le Samedi 5 juillet ! Merci à tous.

Lien internet : <http://www.don-dusang.net>



### Appel à candidature

L'ADGV va-t-elle disparaître ?

À la fin de la saison, le poste de président sera vacant. En effet, après 2 ans à la tête de l'ADGV, la présidente actuelle ne souhaite pas se représenter.

À ce jour et malgré les appels, aucune candidature n'a été présentée. Si d'ici fin juin la situation n'a pas évolué, il n'y aura pas d'autre solution que de dissoudre l'association, présente depuis 30 ans à Vaux, entraînant l'arrêt de toutes les activités représentées (danse, yoga, zumba...).

Cordialement

Le bureau de l'ADGV  
[adgv.asso@gmail.fr](mailto:adgv.asso@gmail.fr)

## UNITÉ LOCALE CROIX-ROUGE DE MEULAN EN YVELINES



### AIDE ALIMENTAIRE SUR PLACE

- Remise de produits de 1<sup>ère</sup> nécessité (sucre, huile, café, conserves, pâtes...)
- Distribution de colis alimentaires (ponctuellement)
- Boutique Bébé (lait, couches, petits pots ...)

Bénéficiaires : Personnes orientées par une assistante sociale.

Accueil : mardi, mercredi et jeudi, de 10 h à 12 h.

### VESTIBOUTIQUE

- Dépôt de vêtements : le vendredi de 10 h à 12 h
- Déstockage de vêtements : 1 fois par mois le samedi et le dimanche de : 10 h à 12 h

Aide vestimentaire pour les personnes orientées par une assistante sociale.

Accueil : le vendredi de 10 h à 12 h.

### MICROCREDIT

Possibilité de financement d'un projet d'achat de 300 à 3000 €. Accompagnement dans le montage et le suivi du dossier. Sur RV le mardi de 10 h à 12 h pour étude de faisabilité.

### MARAUDES

Aide aux sans-abris du département des Yvelines, avec l'appui de la régulation Croix-Rouge des Yvelines, via le 115.

[crf78.dlmeulan@orange.fr](mailto:crf78.dlmeulan@orange.fr)

Tél : 01 34 74 93 45



Dans le Vaux magazine n°50, je consacrais un article sur la naissance d'une nouvelle aventure intercommunale avec la création de la Communauté d'Agglomération SEINE & VEXIN, riche de 17 communes et de 70 000 habitants.

Depuis, les élections municipales sont passées par là et une nouvelle équipe de 52 membres sortie des urnes s'est mise en place.

Cette nouvelle équipe a procédé le samedi 12 avril 2014 à l'élection de son Président.

Se présentaient à cette élection, M. François Garay, Maire de Les Mureaux et M. Pierre Chassin conseiller municipal F.N. de cette même ville.

Monsieur François Garay obtenait 48 voix.

Monsieur Pierre Chassin obtenait 1 voix.

Et on dénombrait 3 votes blancs. M. François Garay est élu Président de la Communauté d'Agglomération de SEINE & VEXIN. M. le Président a fait procéder au vote relatif à la fixation du nombre de vice-présidents et de membres du Bureau.

M. le Président, souhaitant que l'ensemble des communes soient représentées au Bureau, propose que le Bureau soit constitué de 22 membres et représenté de la façon suivante :



François Garay, à sa droite, Brun

# Vexin

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

1 Président, 12 vice-présidents et 9 autres membres.

Le 22 avril 2014 le nouveau conseil communautaire s'est réuni pour procéder à l'élection des vices Présidents (voir encadré ci-dessous) et à l'élection des autres membres du Bureau.

Le Président ayant exposé à ses collègues qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit le mode de désignation des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents qui en sont membres de droit, la communauté peut donc déterminer librement les conditions dans lesquelles les autres membres du Bureau sont désignés.

Il rappelle que le Bureau a été déterminé par le Conseil com-

munautaire à 22 membres. Ainsi, le nombre de membres à élire (hors le président et les 12 vice-présidents) est de 9.

Il est fait appel des candidatures pour les membres du Bureau. Madame Senée fait part de son souhait de ne pas se présenter au poste de membre délégué et propose la candidature de Monsieur Barras.

Le Président propose ainsi la candidature de : Madame Anke FERNANDES, Monsieur Jocelyn REINE, Madame Marie-Thérèse FOUQUES, Monsieur Philippe PASCAL, Monsieur Yann SCOTTE, Monsieur Stéphane HAZAN, Madame Paulette FAVROU, Monsieur Michel HANON, Monsieur Jean-Christophe BARRAS.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

La liste des candidats est présentée.

Monsieur GARAY propose un vote à main levée. Les candidats ayant obtenu la majorité absolue seront déclarés élus.

S'il reste des postes à pourvoir après le 1<sup>er</sup> tour, un second tour sera organisé.

Ce 2<sup>ème</sup> tour respectera la règle

de la majorité absolue. Un 3<sup>ème</sup> tour sera si besoin organisé, dans les mêmes conditions, mais il sera alors appliqué la règle de la majorité relative.

Il est procédé au vote à main levée :

Les résultats sont les suivants :  
Nombre de votants : 50

Nombre d'abstentions : 2

- POUR : 48 - CONTRE : 0

- Madame Anke FERNANDES est élue déléguée au service public, service aux publics et tranquillité publique.

- Monsieur Jocelyn REINE est élu délégué aux politiques contractuelles.

- Madame Marie-Thérèse FOUQUES est élue déléguée aux Ressources Humaines.

- Monsieur Philippe PASCAL est élu délégué à la veille éducative.

- Monsieur Yann SCOTTE est élu délégué à la culture et l'événementiel.

- Monsieur Stéphane HAZAN est élu délégué au développement des nouvelles technologies, du numérique et des systèmes d'information.

- Madame Paulette FAVROU est élue déléguée à l'habitat, PLH.

- Monsieur Michel HANON est élu délégué à la ruralité, l'agriculture périurbaine et l'eau.

- Monsieur Jean-Christophe BARRAS est élu délégué au transport de niveau 2, hors transport en commun.

M. le Président François GARAY a clos la réunion en invitant l'ensemble du Conseil Communautaire à se retrouver à l'extérieur pour la traditionnelle photo de « famille ».

Je reviendrais vous commenter les actions que la nouvelle communauté d'agglomération Seine & Vexin, issue des urnes, mettra en œuvre et comme l'a souligné M. le Président dans son discours « *il s'agit de faire en sorte que l'agglomération soit une ressource et un relais pour chacune des communes la composant. Elle ne doit pas être une addition de nos forces respectives mais une multiplication de celles-ci* ».

**Julien Crespo**

vice Président de la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin



François Garay, Président de la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin.



Entouré de Julien Crespo et Brigitte Chiumentoni, François Garay est entouré de son cabinet et Philippe Simon à sa gauche.

Élu	Votants	Bulletins	Abstention	Blancs / Nuls	Nombre de voix
<b>1<sup>er</sup> vice Président</b> Julien CRESPO, <i>Maire de Vaux-sur-Seine</i>	50	49	1	3	46
<b>2<sup>ème</sup> vice Présidente</b> Cécile ZAMMIT-POPESCU, <i>Maire de Meulan-en-Yvelines</i>	50	49	1	1	48
<b>3<sup>ème</sup> vice Président</b> Jean-Luc GRIS, <i>Maire de Gaillon-sur-Montcient</i>	50	49	1	4	45
<b>4<sup>ème</sup> vice Président</b> Michel VIGNIER, <i>Conseiller général Les Mureaux</i>	50	49	1	6	43
<b>5<sup>ème</sup> vice Président</b> Philippe SIMON, <i>Maire de Bouafle</i>	50	49	1	3	46
<b>6<sup>ème</sup> vice Président</b> Bruno MARCHAY, <i>Maire de Jambville</i>	50	49	1	9	40
<b>7<sup>ème</sup> vice Président</b> Albert BISCHEROUR, <i>Conseiller municipal Les Mureaux</i>	50	49	1	5	44
<b>8<sup>ème</sup> vice Président</b> Philippe FERRAND, <i>Maire de Juziers</i>	50	49	1	6	43
<b>9<sup>ème</sup> vice Président</b> Philippe MERY, <i>Maire adjoint de Flins-sur-Seine</i>	50	49	1	2	47
<b>10<sup>ème</sup> vice Président</b> Ergin MEMISOGLU, <i>Maire adjoint de Meulan-en-Yvelines</i>	50	49	1	7	42
<b>11<sup>ème</sup> vice Président</b> PAPA WALY DANFAKHA, <i>Maire adjoint Les Mureaux</i>	50	49	1	4	45
<b>12<sup>ème</sup> vice Président</b> Stéphane JEANNE, <i>Maire de Oinville-sur-Montcient</i>	50	49		2	Majorité relative 3 <sup>e</sup> tour 25 voix



## CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2014

**Étaient présents :** M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Martine Gardin, M. Michel Le Guillevic, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Aurore Lancea, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, M. Jean-Claude Waltrégnny, Mme Virginie Pautonnier, Mme Martine Grond, M. Gérard Moneyron, Mme Eliane Préault, M. José Harter, M. Jean-Pierre Zolotareff, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand.

**Absents :** M. Patrice Lesage, Mme Marie Tournon.

#### Pouvoirs :

M. Patrice Lesage a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard.  
Mme Marie Tournon a donné procuration à M. Jean-Pierre Zolotareff.

Soit : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27

#### ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Brigitte Chiumenti a été élue secrétaire de séance.

#### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire, Julien Crespo, après appel nominal des membres composant le nouveau Conseil Municipal élu le 23 mars 2014, déclare installés dans leurs fonctions :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Martine Gardin, M. Michel Le Guillevic, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Aurore Lancea, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, M. Jean-Claude Waltrégnny, Mme Virginie Pautonnier, M. Patrice Lesage, Mme Martine Grond, M. Gérard Moneyron, Mme Eliane Préault, M. José Harter, M. Jean-Pierre Zolotareff, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, Mme Marie Tournon.

M. Jean-Pierre Zolotareff informe les membres du Conseil Municipal qu'il est procédé à l'enregistrement audio de la séance du Conseil Municipal.

#### ÉLECTION DU MAIRE

Sous la présidence de M. Jean-Claude Waltrégnny, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les

membres du Conseil.

Deux assesseurs sont désignés par le Conseil Municipal : Mme Martine Grond et M. Kamal Hadjaz.

M. Julien Crespo et M. Jean-Pierre Zolotareff se portent candidats à la fonction de Maire.

Lors du déroulement du scrutin, M. Julien Crespo constate qu'il est procédé à un enregistrement vidéo. Certains élus, au titre du droit à l'image, s'y opposent fermement.

L'enregistrement vidéo est interrompu.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour du scrutin sont :

Monsieur Julien Crespo : 23 voix POUR

Monsieur Jean-Pierre Zolotareff : 4 voix POUR

A la majorité absolue (23 voix POUR), M. Julien Crespo est proclamé Maire et est immédiatement installé.

M. Jean-Pierre Zolotareff félicite M. Julien Crespo pour son élection au poste de Maire et informe les membres de l'Assemblée qu'il a proposé sa candidature pour répondre à l'attente de ses électeurs.

M. Jean-Pierre Zolotareff demande que le groupe qu'il représente soit dénommé « minorité » plutôt qu'« opposition » car il souhaite que les propositions faites par son groupe puissent être acceptées par le Conseil Municipal. Il informe l'Assemblée que son groupe est appuyé par l'association « Vaux avec Vous ».

M. Crespo intervient et lit son discours.

#### FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que la commune doit disposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, M. Crespo propose de fixer le nombre d'adjoints à sept (7). Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures du Conseil Municipal, la Commune disposait de huit adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, Mme Tournon, Mme Benchehida, M. Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal décide la création de sept (7) postes d'adjoints au Maire.

#### ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste, à la majorité absolue.

Après appel de candidature, seule une liste de candidats est déposée.

**À la majorité absolue (23 voix POUR, 4 voix CONTRE), sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :**

1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Jean-Claude Bréard

2<sup>ème</sup> adjoint : Madame Brigitte Chiumenti

3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Jean-Pierre Couteleau

4<sup>ème</sup> adjoint : Madame Corinne Robin

5<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Marcel Botton

6<sup>ème</sup> adjoint : Madame Mariéva Sanseau-Baykara

7<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur José Harter

M. Zolotareff regrette le déroulé du scrutin, il aurait souhaité procéder à l'élection des adjoints par panachage.

M. Crespo rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue (art. L 2122-7-2).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 11 h 15.

## CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2014

**Étaient présents :** M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Noëlle Renault, Mme Martine Grond, M. Michel Le Guillevic, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Eliane Préault, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancea, Mme Virginie Pautonnier, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff.

**Absents :** M. Jean-Pierre Couteleau, M. Patrice Lesage, Mme Marie Tournon.

#### Pouvoirs :

M. Jean-Pierre Couteleau a donné procuration à Mme Corinne Robin.

M. Patrice Lesage a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard.

Mme Marie Tournon a donné procuration à M. Jean-Pierre Zolotareff.

Soit : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

M. Zolotareff informe le Conseil Municipal qu'il est procédé à l'enregistrement de la séance. M. Crespo précise, comme indiqué dans le règlement intérieur proposé à l'approbation de l'Assemblée, qu'il ne peut s'agir que de l'enregistrement mais pas de la diffusion.

#### ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jean-Claude Waltrégnny a été élu secrétaire de séance.

#### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2014

A l'unanimité des suffrages des membres présents lors de la séance du 5 mars 2014, le compte-rendu est adopté.

#### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2014

M. Crespo rappelle que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont des synthèses, ils ne reprennent pas l'intégralité des débats.

M. Zolotareff aurait préféré, pour l'élection des adjoints qu'il soit procédé à un scrutin avec panachage, bien que la loi prévoit un scrutin de liste.

M. Zolotareff souhaite que le point 5 du compte-rendu, relatif à l'élection des adjoints soit modifié : « A l'unanimité des suffrages exprimés (4 nuls), sont proclamés adjoints au Maire immédiatement installés(...) »

#### DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

➔ Le 19 novembre 2013, décidant de préempter la parcelle non bâtie cadastrée AM n°310 sis sente des Hauts Près, d'une contenance de 596 m<sup>2</sup>, au prix de 5 417 € dont 417 € de frais d'agence, située en Espace Naturel Sensible.

M. Crespo précise que les propriétaires ont retiré de la vente leur bien.

➔ Le 19 mars 2014, décidant de préempter la parcelle bâtie AO n°24, sis 12 rue du Tertre, d'une superficie de 426 m<sup>2</sup>, au prix de 115 000 € dont 5 000 € de frais d'agence, pour y construire un parc public de stationnement.

M. Bréard, Maire adjoint à l'aménagement urbain, précise que la parcelle AO 24 se situe après le pont de chemin de fer et que la commune a déjà acquis il y a quelques années une parcelle voisine de celle-ci de 94 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle était proposée au prix de 128 500 €, ramené après négociation à 115 000 € y compris les frais d'agence. Ce projet de parc de stationnement devrait permettre de réduire les problèmes de stationnement dans le secteur de la rue du Tertre, rue Pigoreau.

#### DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. Crespo rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L 2121-29 du CGCT, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Le conseil municipal est donc investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales.

Il peut toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire, pour la durée de son mandat.

Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune, tout en fournissant un gain de temps. Ainsi les compétences déléguées écartent l'intervention obligatoire et répétée du conseil municipal (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre).

Les domaines de compétence pouvant être délégués par le conseil municipal sont énoncés à l'article L 2122-22 du CGCT. Le conseil municipal peut déléguer la totalité des attributions prévues à l'article L 2122-22, ou limiter ses délégations à certaines d'entre elles seulement.

Comme il s'agit de pouvoirs délégués, le maire doit, selon l'article L 2122-23 du CGCT, « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

M. Crespo précise qu'il préfère de manière générale que l'ensemble des décisions soient prises par le Conseil Municipal mais que certaines urgences justifient les délégations du Conseil Municipal au Maire.

#### Peuvent être confiées au Maire les délégations suivantes :

► D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

► De fixer, dans les limites d'un montant de 1 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

► De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites de 300 000 € HT.

M. Ferrand souhaite que soit spécifié le seuil par nature des marchés. Ainsi, M. Crespo informe l'Assemblée que la limite de 300 000 € HT ne vaudra que pour les marchés de travaux.

► De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

► De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

► De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

► De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

► D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

► De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

► De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

► De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

► De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme et d'acquérir les terrains à incorporer dans le domaine public.

► D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones d'urbanisation future pour lui assurer la maîtrise foncière.

► D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant l'ensemble des juridictions (administrative, civile, pénale), pour tous les degrés d'instance (première instance, appel, cassation), pour tout type

# Composition du nouveau conseil municipal



**Julien CRESPO**  
Maire



**Jean-Claude BRÉARD**  
1<sup>er</sup> adjoint, Aménagement Urbain  
& Environnement



**Brigitte CHIUMENTI**  
2<sup>e</sup> adjointe, Action sociale



**Jean-Pierre COUTELEAU**  
3<sup>e</sup> adjoint, Travaux,  
Sécurité, Transports & Energie



**Corinne ROBIN**  
4<sup>e</sup> adjointe, Affaires scolaires, Enfance,  
Jeunesse, Bibliothèque et Sports



**Marcel BOTTON**  
5<sup>e</sup> adjoint, Finances,  
Commerces & Entreprises



**Mariéva SANSÉAU-BAYKARA**  
6<sup>e</sup> adjointe, Culture, Fêtes,  
Animation & Vie des quartiers



**José HARTER**  
7<sup>e</sup> adjoint, Information, Communication  
Multimédia & Vie associative



**Jean-Claude WALTREGNY**  
Conseiller,  
délégué aux espaces naturels



**Gérard MONEYRON**  
Conseiller, délégué au commerce  
et aux entreprises



**Luc-Olivier BASCHET**  
Conseiller, délégué au Patrimoine  
et au Cadre de vie



**Noëlle RENAUT**  
Conseillère,  
déléguée aux seniors



**Patrice LESAGE**  
Conseiller,  
délégué à la Vie associative



**Martine GROND**  
Conseillère, déléguée  
à la Défense et la protection civile



**Michel LE GUILLEVIC**  
Conseiller, délégué à l'environnement  
et aux nouvelles technologies



**José Lerma**  
Conseiller,  
délégué aux transports et à l'énergie



**Martine GARDIN**  
Conseillère, déléguée aux fêtes  
et à la vie des quartiers



**Eliane PREAULT**  
Conseillère, déléguée  
aux relations intercommunales



**Sylvie LECLERCQ**  
Conseillère,  
déléguée à l'aide à la personne



**Kamal HADJAZ**  
Conseiller, délégué à la jeunesse  
& promotion du sport



**Ana MONNIER**  
Conseillère,  
déléguée au multimédia



**Aurore LANCEA**  
Conseillère,  
déléguée à l'animation



**Virginie PAUTONNIER**  
Conseillère,  
déléguée à la petite enfance



**Jean-Pierre ZOLOTAREFF**  
Conseiller



**Marie TOURNON**  
Conseillère



**Philippe FERRAND**  
Conseiller



**Naziha BENCHEHIDA**  
Conseillère



le 29 mars 2014, le nouveau Conseil municipal nomme les adjoints,  
les membres des commissions, ainsi que les représentants du Conseil auprès des syndicats.

**AMÉNAGEMENT URBAIN  
ENVIRONNEMENT**

**VICE PRÉSIDENT**

Jean-Claude BREARD

**DÉLÉGUÉ**

Jean-Claude WALTREGNY

**MEMBRES**

Luc-Olivier BASCHET  
Michel LE GUILLEVIC  
José LERMA  
Martine GARDIN  
Sylvie LECLERCQ  
Philippe FERRAND

**COMITÉ COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**VICE PRÉSIDENTE**

Brigitte CHIUMENTI

**DÉLÉGUÉE**

Sylvie LECLERCQ

**MEMBRES**

Noëlle RENAUT  
Patrice LESAGE  
José LERMA  
Naziha BENCHEHIDA

**TRAVAUX, SÉCURITÉ  
TRANSPORT & ÉNERGIE**

**VICE PRÉSIDENT**

Jean-Pierre COUTELEAU

**DÉLÉGUÉ**

José LERMA

**MEMBRES**

Michel LE GUILLEVIC  
Luc-Olivier BASCHET  
Kamal HADJAZ  
Jean-Claude WALTREGNY  
Patrice LESAGE  
Naziha BENCHEHIDA

**AFFAIRES SCOLAIRES  
JEUNESSE, ENFANCE,  
BIBLIOTHÈQUE  
ET SPORTS**

**VICE PRÉSIDENTE**

Corinne ROBIN

**DÉLÉGUÉ**

Kamal HADJAZ

**MEMBRES**

Sylvie LECLERCQ  
Martine GARDIN  
José LERMA  
Noëlle RENAUT  
Eliane PREAULT  
Jean-Pierre ZOLOTAREFF

**FINANCES  
COMMERCES  
ENTREPRISES**

**VICE PRÉSIDENT**

Marcel BOTTON

**DÉLÉGUÉ**

Gérard MONEYRON

**MEMBRES**

Jean-Claude WALTREGNY  
Martine GROND  
Patrice LESAGE  
Aurore LANCEA  
Kamal HADJAZ  
Jean-Pierre ZOLOTAREFF

**CULTURE, FÊTES  
ANIMATION  
VIE DES QUARTIERS**

**VICE PRÉSIDENTE**

Mariéva SANSÉAU-BAYKARA

**DÉLÉGUÉES**

Aurore LANCEA  
Martine GARDIN

**MEMBRES**

Martine GROND  
Noëlle RENAUT  
Eliane PREAULT  
Virginie PAUTONNIER  
Marie TOURNON

**INFORMATION  
MULTIMÉDIA  
VIE ASSOCIATIVE**

**VICE PRÉSIDENT**

José HARTER

**DÉLÉGUÉS**

Ana MONNIER  
Patrice LESAGE

**MEMBRES**

Aurore LANCEA  
José LERMA  
Noëlle RENAUT  
Martine GARDIN  
Naziha BENCHEHIDA

**COMMISSION  
APPEL D'OFFRE**

**PRÉSIDENT**

Julien CRESPO

**TITULAIRES**

Marcel BOTTON  
Jean-Pierre COUTELEAU  
Martine GROND  
Jean-Claude WALTREGNY  
Philippe FERRAND

**SUPPLÉANTS**

Luc-Olivier BASCHET  
Patrice LESAGE  
Ana MONNIER  
Mariéva SANSÉAU-BAYKARA  
Jean-Pierre ZOLOTAREFF

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE  
À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Julien CRESPO, Brigitte CHIUMENTI, Jean-Claude BRÉARD

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE  
AU SEIN DES SYNDICATS**

**SIERGEP** (Syndicat Intercommunal de Gestion d'une Piscine)

**1 délégué titulaire** : Julien CRESPO

**1 délégué suppléant** : Virginie PAUTONNIER

**SICOREM** (Syndicat Intercommunal pour les Collèges de la Région de Meulan)

**2 délégués titulaires** : Julien CRESPO, Kamal HADJAZ

**2 délégués suppléants** : Eliane PREAULT, Naziha BENCHEHIDA

**SIVATRU** (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains)

**2 délégués titulaires** : Jean-Pierre COUTELEAU, José LERMA

**2 délégués suppléants** : Aurore LANCEA, Marie TOURNON

**SMSO** (Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise)

**1 délégué titulaire** : Jean-Claude WALTREGNY

**1 délégué suppléant** : Marcel BOTTON

**SIAM** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

**2 délégués titulaires** : Julien CRESPO, Jean-Claude WALTREGNY

**2 délégués suppléants** : Gérard MONEYRON, Philippe FERRAND

**PNRVF** (Parc Naturel Régional du Vexin Français)

**1 délégué titulaire** : Jean-Claude BRÉARD

**1 délégué suppléant** : Luc-Olivier BASCHET

**SIEHVS** (Syndicat Intercommunal des Établissements pour Handicapés du Vexin-Seine)

**2 délégués titulaires** : Brigitte ChiumentI, José LERMA

**2 délégués suppléants** : Mariéva SANSÉAU-BAYKARA, Jean-Pierre ZOLOTAREFF

**SIAEP** (Syndicat Intercommunal Vaux-Evecquemont pour l'Alimentation en Eau Potable)

**2 délégués titulaires** : Julien CRESPO, Martine GROND

**2 délégués suppléants** : Eliane PREAULT, Philippe FERRAND

**SEY** (Syndicat d'Électricité des Yvelines)

**1 délégué titulaire** : José LERMA

**1 délégué suppléant** : Michel LE GUILLEVIC

d'action (engager un recours, se désister, se constituer partie civile).

- ▶ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €.
- ▶ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000 €.
- ▶ D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- ▶ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

#### Seraient exclues les délégations suivantes :

- ▶ De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- ▶ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- ▶ De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- ▶ De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
- ▶ D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme (préemption sur les fonds de commerce) ;
- ▶ De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

En cas d'empêchement du Maire, chaque adjoint peut être habilité à signer tous les actes dans son secteur de responsabilité.

M. Zolotareff considère que le Maire d'une commune dispose déjà de beaucoup de pouvoirs et prérogatives. Il souhaiterait que les élus s'interrogent sur la nécessité d'autoriser le Maire à réaliser une ligne de trésorerie.

M. Crespo rappelle que cette délégation laisse une marge de manœuvre et notamment durant les congés estivaux où il est difficile de convoquer le Conseil Municipal. Si une ligne trésorerie s'avère nécessaire, M. Crespo en informera le Conseil Municipal.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Tournon, M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les attributions telles que présentées.**

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. Crespo présente la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui oblige les Conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le débat s'engage sur le contenu du projet de règlement, et notam-

ment sur la liberté d'expression. A ce titre, Mme Benchehida souhaiterait obtenir une tribune d'expression des minorités du fait d'un nouveau pluralisme généré par un oukase illégal de M. Zolotareff, ce dont elle prend acte. Cette tribune permettrait de respecter les électeurs et les colistiers de Mme Benchehida, qui sont en profond désaccord avec les procédés et les méthodes de M. Zolotareff.

M. Crespo informe l'assemblée de la réception du courrier recommandé le 9 avril 2014 de M. Zolotareff indiquant la mécontente au sein de leur liste.

Pour M. Crespo, une seule liste d'opposition existe, celle de « Vaux avec Vous », l'élection municipale n'a concerné que 2 listes et non 3.

Aussi, il ne voit pas à quel titre Mme Benchehida puisse s'exprimer puisque ne représentant aucune liste. Il propose à M. Zolotareff et à Mme Benchehida de se partager l'espace d'expression dans les bulletins d'information générale de Vaux sur Seine soit 1/4 de pages dans Vaux Magazine et 1/8 dans Vaux Nouvelles.

M. Zolotareff confirme au Conseil Municipal que la mécontente de leur groupe ne concerne pas l'Assemblée mais il souhaitait être transparent. Il confirme qu'un seul groupe « Vaux avec Vous » existe, qui regroupe Mme Tournon, M. Ferrand et M. Zolotareff et qui n'intègre pas Mme Benchehida.

M. Zolotareff souhaite qu'une modification au règlement intérieur soit faite relative au délai laissé pour déposer des amendements, afin que plus de temps soit imparti à leur groupe pour se réunir. M. Crespo propose de commencer à travailler sur les bases du règlement intérieur à approuver et de le modifier plus tard si cela s'avère nécessaire.

Concernant la tribune d'expression, M. Zolotareff souhaite un espace plus large, à savoir 1 page pour le Vaux Magazine et 1/2 pour Vaux Nouvelles. M. Crespo considère que cela est suffisant.

**A la majorité (4 contre : Mme Tournon, Mme Benchehida, M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur.**

#### COMMISSIONS MUNICIPALES : COMPOSITION

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, composées exclusivement de conseillers municipaux.

Les commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil.

Ainsi, suite au renouvellement général de l'assemblée, il y a lieu de procéder à la désignation des membres des différentes commissions municipales, au scrutin secret, tout en respectant le principe de la représentation proportionnelle afin de refléter le plus fidèlement possible la composition politique de l'assemblée.

Dans un souci d'efficacité, M. Crespo propose à l'assemblée de limiter le nombre de membres des commissions à huit (8) hors le Maire qui est président de droit. Ainsi 7 sièges reviendraient à la majorité, 1 à l'opposition. Il est fait appel de candidature en séance.

M. Zolotareff indique qu'un simple calcul arithmétique alloue au groupe « Vaux avec Vous » des 3 membres qu'il préside une place par commission, mais considère que Mme Benchehida puisse être représentée. Aussi, il propose à Mme Benchehida de se mettre d'accord sur leur représentation respective au sein des commissions municipales.

M. Crespo propose une suspension de séance que Mme Benchehida refuse. Mme Benchehida réaffirme devant le Conseil qu'elle subit la situation et regrette la méthode employée par M. Zolotareff qu'elle découvre non démocratique et non humaniste, exclusif, mégalo et manipulateur. Elle refuse de dialoguer avec M. Zolotareff qui l'a exclue de manière illégale. Elle déplore de ne pas l'avoir connu avant et en assume la pleine responsabilité. Elle réitère sa demande de bénéficier d'une tribune d'expression propre, sans partage avec M. Zolotareff.

M. Crespo rappelle que le règlement intérieur a été approuvé avec 1/4 de pages dans Vaux Magazine et 1/8 de pages dans Vaux Nouvelles, à se partager entre membres de l'opposition.



Mme Benchehida refuse d'être exclue et d'être la victime de M. Zolotareff. M. Crespo souhaite que les élus de l'opposition se mettent d'accord sur le poste alloué dans chaque commission.

**À la majorité (4 contre : Mme Brigitte Chiumenti, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, Mme Ana Monnier), le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret, et constitue les commissions municipales de la façon suivante :**

**À l'unanimité :**

Commission aménagement urbain et environnement

Luc-Olivier Baschet, Jean-Claude Breard, Martine Gardin, Sylvie Leclerc, Michel Le Guillevic, José Lerma, Jean-Claude Waltregny, Philippe Ferrand

**À l'unanimité :**

Commission finances, commerce et PME

Marcel Botton, Martine Grond, Kamal Hadjaz, Aurore Lancea, Patrice Lesage, Gérard Moneyron, Jean-Claude Waltregny, Jean-Pierre Zolotareff

**À l'unanimité :**

Commission scolaire, jeunesse, promotion du sport et Bibliothèque  
Martine Gardin, Kamal Hadjaz, Sylvie Leclercq, José Lerma, Eliane Preault, Noëlle Renaut, Corinne Robin, Jean-Pierre Zolotareff

**À la majorité (4 voix pour Mme Naziha Benchehida, 3 voix pour M. Philippe Ferrand).**

Commission travaux, sécurité, transport et énergie

Luc-Olivier Baschet, Jean-Pierre Couteleau, Kamal Hadjaz, Michel Le Guillevic, José Lerma, Patrice Lesage, Jean-Claude Waltregny, Naziha Benchehida

**À l'unanimité :**

Commission culture, fêtes et animations

Martine Gardin, Martine Grond, Aurore Lancea, Virginie Pautonnier, Eliane Preault, Noëlle Renaut, Mariéva Sanséau-Baykara, Marie Tournon

**À la majorité (6 voix pour Mme Naziha Benchehida, 3 voix pour M. Philippe Ferrand)**

Commission communication, multimédias et vie associative

Martine Gardin, José Harter, Aurore Lancea, José Lerma, Patrice Lesage, Ana Monnier, Noëlle Renaut, Naziha Benchehida

#### CAISSE DES ÉCOLES : DÉSIGNATION DES MEMBRES

M. Crespo présente le fonctionnement de la Caisse des Ecoles à l'Assemblée qui est un établissement public communal, administré par un Comité composé :

⇒ de membres de droit :

- le maire, président
- l'inspecteur de l'éducation nationale
- un membre désigné par le Préfet
- quatre conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal

⇒ de membres souscripteurs au nombre de 5 élus par les sociétaires réunis en assemblée générale.

⇒ de membres bienfaiteurs.

**Après appel à candidature lors de la séance, sont délégués représentants du Conseil Municipal à la Caisse des Ecoles, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Tournon, M. Ferrand, M. Zolotareff) : Brigitte Chiumenti, Martine Gardin, Corinne Robin, Mariéva Sanséau-Baykara.**

#### Centre communal d'action sociale : composition du Conseil d'administration

Établissement public communal, le C.C.A.S est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire et qui comprend, en nombre égal :

⇒ des membres élus, en son sein, à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

⇒ des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social. Les membres sont élus à chaque renouvellement du Conseil et pour la durée du mandat de ce conseil.

M. Crespo précise que le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil Municipal (dans la limite de 16 membres).

Il est proposé de porter le nombre de membres à 12, contre 10 sur le mandat précédent.

**À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 12 (douze) le nombre de membres du CCAS.**

**À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret et élit les 6 membres représentant le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS : Brigitte Chiumenti, Sylvie Leclercq, José Lerma, Patrice Lesage, Noëlle Renaut, Naziha Benchehida.**

#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ÉLECTIONS DES MEMBRES

M. Crespo informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement général de l'assemblée, il y a lieu de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

La Commission d'Appel d'Offres comprend, outre le Maire ou son représentant, cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants est un scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

**Après appel à candidature en séance, sont désignés les membres de la Commission d'Appel d'offres, à l'unanimité :**

Titulaires :

Marcel Botton, Jean-Pierre Couteleau, Martine Grond, Jean-Claude Waltregny, Philippe Ferrand

Suppléants :

Luc-Olivier Baschet, Patrice Lesage, Ana Monnier, Mariéva Sanséau-Baykara, Jean-Pierre Zolotareff

#### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués aux comités ou conseils des EPCI dont la commune de Vaux-sur-Seine est membre.

M. Crespo souligne qu'avec la montée en puissance de l'intercommunalité, certains syndicats risquent de disparaître à court ou moyen terme, tel le SICOREM, le SIERGEP ou encore le SIAM.

Dans le cas des syndicats où la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération, c'est la Communauté d'Agglomération qui désigne les délégués, sur proposition de la Commune.

Les délégués sont élus par le Conseil Municipal, parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue.

Il est proposé d'allouer au groupe de l'opposition un poste de délégué suppléant dans chaque établissement public de coopération intercommunale où la commune de Vaux-sur-Seine doit désigner quatre représentants. M. Zolotareff regrette de ne pas avoir le choix.

Après appel de candidature en séance, sont désignés représentants de la Commune au :

• Syndicat Intercommunal d'étude, de réalisation et de gestion d'une piscine (S.I.E.R.G.E.P) :

Compétence transférée à la Communauté d'Agglomération

**À l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Marie Tournon, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff) :**

délégué titulaire : M. Julien Crespo

délégué suppléant : Mme Virginie Pautonnier

• Syndicat Intercommunal pour les Collèges de la Région de Meulan (S.I.C.O.R.E.M) :

Compétence transférée à la Communauté d'Agglomération

**À l'unanimité,**

délégués titulaires : M. Julien Crespo, M. Kamal Hadjaz

délégués suppléants : Mme Eliane Préault, Mme Naziha Benchehida

• Syndicat Intercommunal pour la valorisation et le traitement des résidus urbains (S.I.V.A.T.R.U.) :

Compétence transférée à la Communauté d'Agglomération

À l'unanimité,

délégués titulaires : M. Jean-Pierre Couteleau, M. José Lerma

délégués suppléants : Mme Aurore Lancéa, Mme Marie Tournon

• Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (S.M.S.O.) :

Compétence transférée à la Communauté d'Agglomération

À la majorité (3 contre : Mme Marie Tournon, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff)

délégué titulaire : M. Jean-Claude Waltrégnny

délégué suppléant : M. Marcel Botton

• Syndicat Intercommunal d'assainissement de Meulan-Hardricourt-Les Mureaux (S.I.A.M.) :

À l'unanimité,

délégués titulaires : M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Julien Crespo

délégués suppléants : M. Gérard Moneyron, M. Philippe Ferrand

• Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français (P.N.R.V.F.) :

À la majorité (3 contre : Mme Marie Tournon, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff)

délégué titulaire : M. Jean-Claude Bréard

délégué suppléant : M. Luc-Olivier Baschet

• Syndicat Intercommunal des Etablissements pour handicapés du Val de Seine (S.I.E.H.V.S.) :

À l'unanimité :

délégués titulaires : Mme Brigitte Chiumenti, M. José Lerma

délégués suppléants : Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. Jean-Pierre Zolotareff

• Syndicat d'énergie des Yvelines (S.E.Y.) :

À l'unanimité :

délégué titulaire : M. José Lerma

délégué suppléant : M. Michel Le Guillevic

• Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Vaux-Evequemont (S.I.A.E.P.) :

À l'unanimité :

délégués titulaires : M. Julien Crespo, Mme Martine Grond

délégués suppléants : Mme Noëlle Renaut, M. Philippe Ferrand

#### INDEMNITÉS DE FONCTIONS

M. Crespo rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal renouvelé de fixer les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2014.

Les indemnités sont fixées par référence à l'indice brut maximal 1015 de la fonction publique et sont déterminées par l'application d'un pourcentage à l'indice brut 1015.

Pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants, ce pourcentage est au maximum de 55 % pour le Maire (soit 2 090, 80 € brut par mois), de 22 % pour les adjoints (soit 836, 32 € brut par mois) et libre pour les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation du Maire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire Maire et adjoints.

À l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Marie Tournon, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff), les taux des indemnités de fonction des élus sont fixés comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 :

- Le Maire : 22, 8 % de l'indice brut 1015.

- Les adjoints au Maire : 15, 2 % de l'indice brut 1015.

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 :

- Les conseillers municipaux délégués : 7 % de l'indice brut 1015.

- Les conseillers municipaux délégués auprès du Maire : 3, 5 % de l'indice brut 1015.

#### DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Aux termes de la loi, les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Ce droit est un droit individuel, chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre auprès d'un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur. Outre les frais de formation proprement dits, la collectivité doit prendre en charge les frais de déplacement et les frais de séjours. Toutefois, le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus soit un maximum de 21 075 € par an. Chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif, le tableau donne lieu à un débat.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

M. Crespo propose de fixer le montant des dépenses de formation à 1% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées. M. Zolotareff considère ce montant très faible. Il formule le vœu que soient mutualisées dans un fond communautaire les dépenses de formation des autres communes non utilisées. Il s'engage à communiquer les textes réglementaires en vigueur sur ce sujet.

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide les orientations en matière de formation de la façon suivante :

► ce droit à la formation s'exercera selon le choix des élus, en privilégiant notamment les orientations suivantes :

- les fondamentaux de gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, démocratie locale...),

- les formations en lien avec les délégations (urbanisme, sécurité...),

- les formations favorisant l'efficacité personnelle (management, conduite de projet, prise de parole en public, gestion des conflits...),

► Le montant des dépenses de formation sera au plus égal à 1% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus, soit 1 053 € par an pour l'ensemble des élus.

#### BUDGET PRINCIPAL 2014 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Marcel Botton, Maire adjoint aux finances, informe l'Assemblée que lors de l'édition du budget principal 2014, un dysfonctionnement informatique a conduit à une erreur d'imputation des restes à réaliser 2013 : l'ensemble des restes à réaliser inscrits au chapitre 23 ont été imputés au chapitre 21. Cette erreur d'imputation ne modifie en rien l'équilibre du budget.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les crédits du chapitre 23 en diminuant ceux du chapitre 21 de la manière suivante :

Section d'investissement :

Dépenses :

21312/Chapitre 21 : - 40 000, 00 €

2151/Chapitre 21 : - 40 000, 00 €

2181/Chapitre 21 : - 38 318, 68 €

Dépenses :

2313/Chapitre 23 : + 118 318, 68 €

#### SAFER : CONVENTION ET DEMANDE D'INTERVENTION

M. Jean-Claude Bréard, Maire adjoint à l'aménagement urbain, présente la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Île de France (S.A.F.E.R) qui est autorisée, par décret du 20 février 2014, à exercer le droit de préemption sur certains biens, terrains, bâtiments et droits.

A cette fin, une convention peut être conclue entre la commune et la SAFER afin de mettre en place un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux du territoire communal, moyennant un forfait annuel de 800 € H.T.

Le premier aspect du dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles de la Collectivité, se traduisant par la transmission par la SAFER des informations relatives aux projets de vente portant sur ces espaces.

Le deuxième aspect du dispositif concerne l'intervention de la SAFER par l'exercice de son droit de préemption à la demande de la Collectivité sous réserve que le bien soit compatible avec l'assiette d'intervention de la SAFER et les objectifs qu'elle doit poursuivre. En effet, dès lors qu'un projet d'aliénation risque de perturber le marché foncier local ou porte sur un immeuble susceptible de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général à vocation agricole, paysagère ou environnementale, la SAFER peut intervenir par usage de son droit de préemption, assorti éventuellement de la procédure de révision de prix. L'exercice du droit de préemption est systématiquement soumis à l'autorisation préalable des Commissaires du Gouvernement de la SAFER, représentant le Ministère des Finances et le Ministère de l'Agriculture.

Quand la SAFER devient propriétaire du bien (préemption simple ou préemption avec révision de prix acceptée par le vendeur), elle procède alors à sa rétrocession. Pour ce faire, un appel de candidatures est réalisé, puis un candidat est choisi par la SAFER en respectant les dispositions des articles R 142-1 et R 142-2 du code rural. La SAFER peut procéder à la rétrocession des biens au profit de toute personne publique ou privée (article L 142-1 du Code rural).

La 1<sup>ère</sup> intervention de la SAFER porterait sur des parcelles non bâties, cadastrées AT 3 et 4 d'une superficie de 6 507 m<sup>2</sup> classées en zone N du PLU, situées sur l'Île de Vaux, dans la pointe aval. Ces parcelles ne sont pas soumises au droit de préemption « Espaces Naturels Sensibles ». Afin d'éviter que la destination des lieux soit modifiée (Espace boisé classé), la Commune souhaite que la SAFER préempte aux conditions prévues dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner, à savoir 40 000 € plus 5 000 € de frais d'agence.

M. Crespo rappelle que la vocation de la SAFER est la veille foncière mais pas de gérer du foncier.

Il s'agit pour la Commune de veiller à ce que ses parcelles non constructibles ne soient pas détournées de leur destination. Il confirme que la Commune ne souhaite pas investir dans l'île.

M. Baschet souhaite en savoir plus sur la procédure de préemption de la SAFER.

M. Crespo confirme que la SAFER a deux mois pour purger son droit de préemption et si elle préempte, elle revend par la suite.

M. Zolotareff souhaite connaître le but de l'aménagement de la SAFER.

M. Crespo réaffirme que la SAFER n'a pas de projet mais qu'il achète pour revendre.

M. Botton confirme que cette préemption fait suite à une demande de l'ASA de l'Île de Vaux.

**À l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Monnier, Mme Tournon, M. Ferrand, M. Zolotareff), autorise le Maire à signer la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER,**

Demande l'intervention de la SAFER pour l'exercice de son droit de préemption sur la vente du bien non bâti cadastré AT 3 et AT 4.

## QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- M. Crespo fait part au Conseil Municipal du départ de M. Alain Schmitz de la Présidence du Conseil Général des Yvelines, remplacé par M. Pierre Bédier. M. Crespo réaffirme la qualité d'écoute de l'ensemble des services du Conseil Général.

- M. Zolotareff informe le Conseil Municipal de l'élection de M. François GARAY à la Présidence de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin.

M. Crespo rapporte les résultats de cette élection qui s'est déroulée après un début de séance chahutée : 48 pour, 3 abstentions et 1 vote contre.

- M. Zolotareff sollicite une rencontre avec l'ensemble du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE SITE INTERNET : [VAUXSURSEINE.FR](http://VAUXSURSEINE.FR)

## AUX CAMARADES

Le 19 mars dernier, au monument aux morts nous avons déposé une gerbe en mémoire des morts d'Afrique du Nord au côté de Julien Crespo.

Nous nous sommes recueillis également sur la tombe de Michel Crépin mort en 1958 en Algérie, son nom ayant été donné au foyer du 1<sup>er</sup> bataillon parachutiste de choc, où fût affecté Claude Bournet, désolé d'apprendre ainsi le décès de son ami Vauxois.

Claude Bournet à son tour vient de nous quitter, nous l'avons accompagné à sa dernière demeure le 3 avril auprès de sa famille, avec ses « copains d'abord » et, ses anciens des « Picolettes », ainsi que cinq drapeaux.

Qu'ils reposent tous en Paix.

Comme a dit un de ses amis : « Pour les anciens, Bournet c'est une figure de Vaux qui s'en va ».

Jean-Pierre Doistau



## OPÉRATION BOUCHONS EN LIÈGE

Je vous informe de ma décision que les bouchons en liège vont être donnés à 2 associations : France Cancer et Planète Liège.

**France Cancer** a pour but de récolter des fonds qui sont intégralement reversés pour la recherche sur le cancer

Mme Valérie Pierrefite, docteur de recherche à l'INSERM, Mme Isabelle Mus-Veteau, chercheur au CNRS, et leur équipe effectuent leurs travaux au laboratoire de biologie et

physiopathologie des systèmes intégrés à l'université de Nice Sophia Antipolis.

**Planète liège** a pour but de récolter des fonds qui permettra de financer des actions humanitaires caritatives ou en faveur du développement durable comme la plantation de chênes liège dans le sud de la France par l'Institut Méditerranéen du liège.

Pour information, voir le site : [France-cancer.com](http://France-cancer.com) et [planete-liège.com](http://planete-liège.com) ou contactez moi Thierry Chefdeville : 06 86 28 16 93  
Alors, tous ensemble, sauvons la maladie et l'environnement.

## TRIBUNE D'EXPRESSION



MERCI aux 30% de Vauxoises et Vauxois qui ont fait confiance à « Vaux Avec Vous !

Liste Jeune, humaniste, citoyenne et trans-politique qui se présentait pour la première fois à Vaux sur Seine.

Démocratie participative, égalité pour tous, non clientélisme, transparence, solidarité, au cœur de notre programme vont se poursuivre au sein de l'association « Vaux Avec Vous ! » créée à la quasi-unanimité des membres de la liste, que nous vous appelons à rejoindre. Les 3 Elus du Groupe VAUX AVEC VOUS !, officiellement constitué, s'engagent à porter au Conseil Municipal les décisions collectives travaillées au sein de l'association pour être dès maintenant votre porte-parole.

Pour NOUS JOINDRE : site : [www.vauxavecvous.org](http://www.vauxavecvous.org)

mail : [contact@vauxavecvous.org](mailto:contact@vauxavecvous.org). tel : 06 08 69 93 20

Le groupe Vaux Avec Vous ! au Conseil :

Jean-Pierre ZOLOTAREFF – Philippe FERRAND – Marie TOURNON

## DATES À RETENIR

### MAI

**DIMANCHE 25**  
ÉLECTIONS EUROPEENNES  
Espace M-Cuche 8 h - 20 h

**VENDREDI 30**  
FÊTE DU CINÉMA



Parc de la Martinière à 18 h 30 suivi de la projection du film «L'homme qui plantait des arbres», Espace M-Cuche

**SAMEDI 31**  
FÊTE DU CINÉMA  
Espace Marcelle-Cuche 21 h

### JUIN

**DIMANCHE 1ER**  
FÊTE DU CINÉMA  
Espace Marcelle-Cuche  
14 h Atelier cinéma (gratuit)  
17 h Documentaires : *Éloge de l'arbre* suivi de *Arbres, un voyage immobile*. (entrée gratuite).

**LUNDI 2**  
VLV : rencontre mensuelle  
Espace Marcelle-Cuche

**SAMEDI 7**  
SOIF COMPAGNIE :  
Théâtre des élèves  
Espace Marcelle-Cuche

**SAMEDI 14**  
KERMESSE DES ÉCOLES  
Parc de la Martinière

**DIMANCHE 15**  
PRÉSENTATION DE VOITURES ANCIENNES  
Parking de la gare 10 h - 12 h  
ADGV : stage Qi Gong  
Salle Sequoia

## BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

### Le 24 Mai à 19 h :

Comme nous l'avons déjà annoncé dans le journal : un apéro-concert « aux origines du blues » animé par Terry Brisack.



### Le 31 Mai :

Pour le week-end cinéma sur le thème de la forêt, nous proposons le matin à 10 h une projection pour les enfants à partir de 3 ans.

Le soir, pour la séance de cinéma en plein air, en générique de la soirée court-métrages présenté par l'association *Contre Champs*, sera diffusé un petit film réalisé par les enfants des ateliers du mercredi à la bibliothèque. En attendant... sont exposés les décors et personnages du film à l'entrée de la bibliothèque !

D'autres séances ciné-mômes sont prévues cet été, les dates seront indiquées sur le site de la bibliothèque :

[bibliotheque.vauxsurSeine.fr](http://bibliotheque.vauxsurSeine.fr)

Nous espérons pouvoir mettre quelques transats devant la bibliothèque ! D'autant que l'on peut maintenant y prendre un café !



## Là où tu es, je ne suis pas

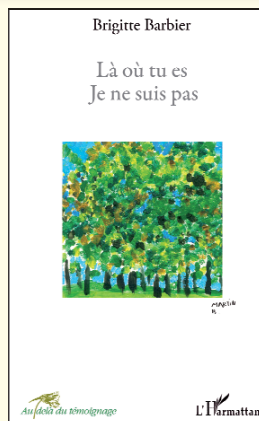
Une Vauvoise publie un livre, dans la collection « Au-delà du témoignage » chez L'Harmattan.

Brigitte Barbier vient d'être éditée pour un récit qui s'est inscrit dans le temps. La maladie de son fils Martin, son combat, la vie qui reprend puis l'issue terrible qui emporte Martin à l'âge de 13 ans.

Dans une 2<sup>ème</sup> partie, l'auteure nous livre « l'au-delà du témoignage », son deuil pendant cinq ans qu'elle trace dans ses carnets, dans le train qui relie Vaux-sur-Seine à Paris. Elle observe la vie, les passagers du train, tout en dialoguant avec Martin pour maintenir le fil.

« *Là où tu es je ne suis pas* » est un récit qui résonne éperdument dans le train de la vie.

Dédicace prévue le 7 juin de 14 h 30 à 18 h 30 chez Gibert Joseph, dans le centre « Art de Vivre » d'Orgeval.



**MERCREDI 18**  
COMMÉMORATION  
Appel du 18 juin  
Cimetière 11 h

**SAMEDI 21**  
FÊTE DE LA MUSIQUE  
Parc de la Martinière 19 h

**SAMEDI 28 & DIMANCHE 29**  
SPECTACLE DE L'ADGV

### JUILLET

**SAMEDI 5**  
DON DU SANG  
Espace M-Cuche



**DIMANCHE 13**  
BAL DU 14 JUILLET  
Parc de la Martinière 20 h

### AOÛT

**SAMEDI 23, DIM 24 & LUNDI 25**  
FÊTE FORAINE  
Boulevard Loiseleur

### SEPTEMBRE

**DIMANCHE 7**  
FORUM DES ASSOCIATIONS  
Espace Marcelle-Cuche  
9 h - 12 h & 14 h 18 h

**SAMEDI 13**  
DON DU SANG  
Espace M-Cuche



**DIMANCHE 14**  
JOURNÉE DU PATRIMOINE

**SAMEDI 27**  
LOTO CAISSE DES ÉCOLES  
Espace Marcelle-Cuche

**Vous voulez organiser la fête  
des voisins dans votre quartier ?  
Contactez votre déléguée  
à la vie des quartiers :  
Martine Gardin  
06 60 88 90 45 après 18 H**

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR  
LE COMITÉ DE RÉDACTION.  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
JULIEN CRESPO.  
MAQUETTE : JHO  
TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.  
IMPRESSION PAR FDJ STUDIO  
SITE INTERNET : [VAUXSURSEINE.FR](http://VAUXSURSEINE.FR)

**Prochaine parution Vaux Magazine N° 51  
Remise des textes et photos avant le 12 juillet**